

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL.....2	Le traité « Nouveau START » : une renaissance prudente de l'arms control bilatéral <i>Par Bernard Sitt, directeur du CESIM</i>
Union européenne...3	<p>Le nouveau traité START signé par les Etats-Unis et la Russie le 8 avril dernier à Prague est un pas modeste, il faut en convenir, dans le processus de réduction des arsenaux nucléaires stratégiques des deux Grands. Mais c'est néanmoins une avancée dont la valeur symbolique et l'intérêt politique sont indéniables.</p> <p>De fait, les niveaux des deux arsenaux varieront peu par rapport à ce qu'ils sont d'ores et déjà. Sept ans après l'entrée en vigueur du traité, donc peut-être en 2017, Washington et Moscou ne devront pas posséder plus de 1550 têtes nucléaires stratégiques déployées, 700 vecteurs déployés et 800 lanceurs déployés ou non déployés. Par rapport à la fourchette de 1700 à 2200 têtes « opérationnellement » déployées agréée au titre du traité SORT à l'échéance de fin 2012, il n'y a aucune révolution dans le rythme des réductions, loin s'en faut, et pas de modification substantielle de la structure des arsenaux (voir article en page 5). Et les réserves stratégiques, ainsi que les armes non stratégiques qui se comptent encore en milliers de chaque côté, continuent d'échapper à tout accord, même si le président Obama a exprimé son souhait de poursuivre le dialogue dans ce domaine. Mais l'intérêt du nouveau START nous paraît réel à deux égards.</p> <p>D'abord, il marque une reprise de la relation stratégique bilatérale, et le retour à une posture d'arms control traditionnel qui avait pu produire le défunt START 2 (1993) et le cadre agréé d'un futur START 3 (1997), et qui ne peut que contribuer à consolider la confiance, dans un contexte de parité. Le nouveau START est en particulier doté d'un système de vérification réel, simplifié et allégé par rapport à celui de START, mais avec un régime d'inspections sur place détaillées et intrusives, de contrôle des procédures de conversion ou d'élimination et de mesures de transparence. On est loin du bilatéralisme déguisé du traité SORT.</p> <p>Ensuite, ce nouvel accord ne peut qu'être bienvenu dans le contexte de la conférence d'examen du TNP qui se tient tout le mois de mai à New York. Les thuriféraires du désarmement nucléaire n'auraient pas manqué d'y condamner sans indulgence l'absence de successeur au traité START et de chercher à mettre en difficulté l'ensemble des Etats dotés.</p> <p>Reste le dossier de la défense anti-missile américaine, où Moscou a marqué solidement ses positions. En effet, le préambule du nouveau START « reconnaît l'existence de l'interrelation entre les armes stratégiques offensives et les armes stratégiques défensives » et souligne que cette interrelation deviendra plus importante à mesure des réductions des arsenaux, tout en considérant que les systèmes défensifs existants n'altèrent pas les capacités dissuasives de chacune des parties. Le cadre de référence est ainsi posé, et la Russie, qui au demeurant avait accueilli avec satisfaction le nouveau projet de défense anti-missile américaine en Europe annoncé par la Maison Blanche en septembre 2009 (voir chronique, ONP n° 41), en observera sans concessions la mise en œuvre.</p> <p>De surcroît, le ministre Lavrov, se référant implicitement à la clause traditionnelle de préservation des intérêts suprêmes que le nouveau START contient comme tout autre traité, a averti que la Russie veillerait attentivement à ce que les projets américains ne lésent pas les intérêts stratégiques russes. Mais il a également ajouté que le nouveau traité « n'est pas une défaite, mais une victoire commune ». Dont acte.</p> <p>Reste la question de la ratification du traité, supposée menée conjointement par les deux parties. La Douma ne suscitera peut-être pas de difficultés, mais l'accord du Sénat américain à hauteur des 67 voix requises reste encore à conquérir. A suivre.</p>
PAYS.....4	
Nucléaire.....4	
Biologique.....5	
Chimique.....5	
Vecteurs.....5	
CRISES & TRAFICS....6	
MISCELLANEEES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

L'examen général de la résolution 1540 du Conseil de sécurité est achevé

Annoncé par la résolution 1810 (2008) du Conseil de sécurité, l'examen général de la résolution 1540 a été mené au cours de l'année 2009 pour aboutir, le 1er février 2010, à un document final (S/2010/52).

L'exercice a d'abord été remarquable en cela qu'un nombre important d'Etats (plus d'une soixantaine) et d'organisations internationales y ont participé. Par ailleurs, aucun Etat n'a critiqué la nature ou le principe du dispositif adopté en 2004. A ce titre, l'on peut donc considérer, six ans après son adoption, que la résolution 1540 est désormais inscrite à part entière dans l'architecture globale de non-prolifération. C'est une réussite institutionnelle.

Le document final est un texte de consensus qui formule des recommandations opératoires pour une meilleure mise en œuvre de la résolution. L'on en retiendra les points suivants :

- Un effort particulier devrait être fait pour que la trentaine d'Etats n'ayant toujours pas fourni de rapport de mise en œuvre s'acquittent de cette obligation, *via* la mise en place d'un mécanisme approprié de coopération.
- Le projet de « fonds de contributions volontaires » a été rappelé, afin d'améliorer la fourniture d'assistance par les Etats qui en font la demande. L'initiative figurait déjà dans la résolution 1887 du Conseil de sécurité. On la retrouve aussi dans le plan de travail adopté à l'issue du sommet de Washington sur la sécurité nucléaire.
- Avec le consentement des Etats, des visites spécifiques du Comité 1540 pourraient être organisées dans le cadre de ses activités d' « outreach ».
- Enfin, la promotion du mécanisme devrait se préciser, en cherchant à atteindre spécifiquement l'industrie, la société civile, les parlementaires et les décideurs politiques des Etats.

En définitive, le long terme a été confirmé comme horizon de mise en œuvre de la résolution 1540 et la coopération comme l'assistance entre et avec les Etats membres sont bien devenus les maîtres mots du dispositif du Conseil de sécurité.

Document final de l'examen général : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N10/225/71/PDF/N1022571.pdf?OpenElement>

Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire : succès affirmé



Crédit photo : La Maison Blanche

Appelé de ses vœux par le président Obama lors de son discours de Prague d'avril 2009, le sommet international sur la sécurité nucléaire s'est tenu à Washington les 12 et 13 avril 2010. L'événement a réuni les représentants de 47 Etats ainsi que des Nations Unies, de l'AIEA et de l'Union européenne.

Les risques d'échec du sommet étaient réels. D'abord, la perception du terrorisme nucléaire comme menace impérieuse n'est pas partagée, loin s'en faut, par la majorité des Etats. Ensuite, la proximité de la 8e conférence d'examen du TNP était de nature à confondre deux agendas de sécurité traditionnellement distincts : lutte contre le terrorisme et non-prolifération. Enfin, le caractère spectaculaire de l'événement risquait de l'apparenter à une opération de communication politique sans effet réel.

De l'avis de l'ensemble des Etats participants, le sommet de Washington a été un succès. Comment le mesurer ?

En premier lieu, deux documents de consensus ont été adoptés : un communiqué et un plan de travail. Le communiqué est intéressant en cela qu'il ajoute aux trois piliers du régime global de non-prolifération un quatrième, « l'objectif de sécurité nucléaire » face aux risques de terrorisme. Il fournit également un engagement politique en douze points et inscrit l'initiative dans la continuité : un prochain sommet aura lieu en 2012 en Corée du Sud. Le plan de travail réaffirme la nécessité de mettre en œuvre onze instruments internationaux pertinents, dont deux sont à venir : le « fonds de contributions volontaires » en soutien à la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité (voir article ci-contre), et la mise à jour de la circulaire d'information de l'AIEA (INFCIRC 225) sur la protection physique des matières et équipements nucléaires, à la lumière de l'environnement international de sécurité depuis les attentats du 11 septembre 2001 (sic). L'adoption de ces deux documents élimine les deux premiers risques d'échec du sommet de Washington.

En second lieu, plusieurs engagements étatiques ont été pris. En particulier, l'Ukraine a annoncé le renvoi de 107 kg d'uranium hautement enrichi et de 56 kg de combustible usagé en Russie avant la fin de l'année 2012. Le Chili et le Canada ont également annoncé le renvoi aux Etats-Unis de combustible usagé. Pour le premier ministre canadien, Stephen Harper, « *while all this material is obviously highly secure in Canada, it is our view that the best thing for all countries to do, not just for ourselves, is to return such material to their countries of origin.* »

Certes, les engagements pris ne sont nullement contraignants. Si la coopération et la coordination de l'assistance entre Etats, deux termes clés du sommet de Washington, ne sont pas réellement mis en œuvre, l'événement ne produira pas d'effet opératoire. Il représente déjà, en tout état de cause, un succès diplomatique pour le Président américain, quelques jours après la signature d'un nouveau traité START avec la Russie, et quelques semaines avant l'ouverture de la conférence d'examen du TNP. Sur le fond, l'on ne pouvait s'attendre à la conclusion d'un plan d'action contraignant. Le sommet de Washington a donné une impulsion politique à la mise en œuvre d'instruments existants. Il reste à traduire cette impulsion dans les budgets, ceux de l'AIEA en particulier.

Texte du Communiqué : <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/communiqué-washington-nuclear-security-summit>

Texte du Plan de travail : <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/work-plan-washington-nuclear-security-summit>

UNION EUROPEENNE

L'UE et la sécurité nucléaire au sommet de Washington

Invitée au sommet de Washington sur la sécurité nucléaire, l'UE, représentée par Herman Van Rompuy (Belgique), président du Conseil européen depuis le 1er décembre 2009, a produit deux documents.

Si l'objectif de lutter contre le terrorisme nucléaire a bien été endossé, la position européenne indique surtout une volonté de rattacher explicitement l'initiative américaine au renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire. H. Van Rompuy a ainsi considéré que le renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde permettra de faciliter la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire (article 4 du TNP), et contribuera à « créer les conditions d'un monde sans armes nucléaires » (préambule et article 6 du TNP). Sans que l'on puisse identifier une réelle divergence d'analyse avec les Etats-Unis sur le phénomène de terrorisme nucléaire, l'approche de l'UE révèle tout de même une perception de risques non étatiques non conventionnels davantage que d'une menace impérieuse de caractère spécifiquement nucléaire, ce que suggère par exemple l'imprécision de la formule suivante : « *we have all agreed on the urgency on preventing this risk which constitutes, as you rightly said, the major threat to international security.* »

En réalité, le sommet de Washington a surtout offert, pour les Européens, l'opportunité de rappeler la notion de « multilatéralisme réel » qui est le socle de la Stratégie de 2003. En matière de sécurité nucléaire, il s'agit bien de promouvoir la mise en œuvre effective d'instruments existants, de manière coordonnée et cohérente : « *Before envisaging new strategies and new structures, I submit that we should all fully implement and exploit all the existing instruments and provisions* », a estimé H. Van Rompuy. De fait, l'un des handicaps principaux de l'architecture internationale de la sécurité nucléaire est sa très grande dispersion et son manque de visibilité qui empêche toute évaluation d'ensemble des dispositifs de sécurité mis en place. De la résolution 1540 du Conseil de sécurité au partenariat du G8 lancé en 2002, en passant par la Convention sur la suppression des actes de terrorisme nucléaire ou encore la *Global Threat Reduction Initiative* (GTRI) américaine, les instruments existants couvrent l'ensemble du spectre, sont unilatéraux, bilatéraux, multilatéraux, institutionnels, politiques, scientifiques et techniques. Selon le président du Conseil européen, « *it is important to pursue coherence among different mechanisms in order to achieve a maximum level of synergies.* » Y parvenir serait le plus grand succès du sommet de Washington. Cela passe par la reconnaissance de l'AIEA comme pierre angulaire du régime international de sécurité nucléaire, en termes d'autorité, de ressources, de définition de normes, et de contrôles.

L'UE est particulièrement active en matière de sécurité nucléaire. C'est vrai historiquement à l'intérieur des frontières européennes depuis l'entrée en vigueur, en 1958, du traité de Rome instituant une Communauté européenne de l'énergie atomique (l'une des missions d'Euratom est « l'application de normes de sécurité uniformes » parmi ses Etats membres). C'est également vrai de la politique extérieure de l'UE, en particulier *via* l'AIEA : 50 pays ont bénéficié de programmes de soutien à la protection d'installations et au renforcement des capacités de lutte contre les trafics illicites. L'UE est par ailleurs le principal contributeur au fonds de sécurité nucléaire de l'AIEA (plus de 30 millions d'euros devraient être versés pour l'année 2010).



Analyse d'échantillons radioactifs au Joint Research Center de l'UE. Crédit photo : JRC

La sécurité nucléaire au Joint Research Center de l'UE

Au sein de la Commission européenne, c'est le *Joint Research Center* (JRC) qui soutient, pour les Etats membres, le traité Euratom et le TNP depuis plus de trente ans, afin d'accompagner aux plans scientifiques et techniques l'évolution de la politique de garanties de l'AIEA. Cette action a été relancée par l'adoption du protocole additionnel aux accords de garantie de l'Agence (vérification, comptabilité, traçabilité, techniques de mesure, « *forensic analysis* », etc.) *via*, en particulier, l'*Institute for Transuranium Elements* (ITE) de Karlsruhe.

Site du JRC : <http://ec.europa.eu/dgs/jrc/index.cfm>

Site du ITE : <http://itu.jrc.ec.europa.eu/>

EU Statement at the Nuclear Security Summit : http://www.europa-eu-un.org/articles/en/article_9662_en.htm

Summary of Remarks by EU Council President : http://www.europa-eu-un.org/articles/en/article_9665_en.htm

Le Parlement européen et les armes tactiques en Europe



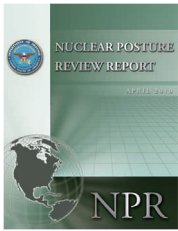
La résolution adoptée mercredi 10 mars 2010 par le Parlement sur le TNP indique un fort soutien de la majorité des Parlementaires européens à la vision d'un monde sans armes nucléaires et, en particulier, à l'ambition de retrait des armes non stratégiques du territoire européen : « le retrait de toutes les ogives nucléaires tactiques en Europe pourrait (...) constituer un précédent en vue de la poursuite du désarmement nucléaire. » (§ 17). Les armes tactiques américaines en Europe, dont la quantité a déjà considérablement diminué (entre 150 et 200 aujourd'hui), sont jugées anachroniques au plan stratégique mais leur élimination devrait se faire « dans le cadre d'un dialogue plus large avec la Russie », nuance l'article 18 de la résolution.

Résolution : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2010-0062&language=FR&ring=P7-RC-2010-0137>

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

LA NUCLEAR POSTURE REVIEW 2010

Premier temps de la séquence nucléaire américaine complétée par la signature du nouveau traité START (voir article page 5), puis par la tenue du sommet de Washington (voir article page 2), la très attendue *Nuclear Posture Review* (NPR) a été publiée par le Département de la défense mardi 6 avril 2010. Ce document de 49 pages se compose, pour l'essentiel, de cinq chapitres, reprenant respectivement les cinq objectifs de la politique des Etats-Unis en matière de nucléaire de défense pour les cinq à dix années à venir (voir encadré ci-contre). Le document a attiré les foudres de bon nombre de Républicains, comme un



coin enfoncé dans la crédibilité de la force de dissuasion nucléaire américaine. Il s'agit en réalité d'un document qui s'inscrit, malgré des inflexions perceptibles, dans la continuité de la posture adoptée depuis la fin de la guerre froide.

L'évaluation de la menace

Attendue depuis le discours de Prague d'avril 2009 au cours duquel le président Obama avait endossé la vision d'un monde sans armes nucléaires, la NPR 2010 affirme : « *the conditions that would ultimately permit the United States and others to give up their nuclear weapons (...) are very demanding. (...) Clearly, such conditions do not exist today.* » Une fois pour toutes, l'affirmation clôt donc l'idée d'une spécificité américaine dans l'approche du désarmement nucléaire, idée entretenue par la communauté du désarmement depuis Prague.

Deux menaces « urgentes » sont formulées : la prolifération et le terrorisme nucléaires, alors que Russie et Chine sont seulement identifiées comme « défis » pour la stabilité stratégique. Enfin, la modernisation du complexe nucléaire et l'investissement dans les ressources humaines sont justifiés par la possibilité de surprises techniques ou stratégiques.

La NPR 2001 n'avait pas identifié avec autant de netteté la prolifération et le terrorisme nucléaires comme menaces principales. En revanche, elle avait relâché le lien structurel entre les arsenaux des deux pays, ce que concrétisait le traité SORT. Paradoxalement, au regard de l'analyse actuelle des menaces, la version 2010 semble dimensionner à nouveau l'arsenal américain à celui de la Russie afin de préserver la stabilité stratégique bilatérale, ce que concrétise le nouveau traité START. Selon la NPR, les forces nucléaires russes resteront « un facteur significatif » de futures réductions.

Rôle des armes nucléaires : quelle réduction ?

Reprise comme la phrase clé du document, l'affirmation selon laquelle les Etats-Unis n'utiliseront pas l'arme nucléaire contre des Etats non nucléaires parties au TNP respectant leurs obligations de non-prolifération est-elle véritablement un engagement de réduction du rôle des armes nucléaires ? Si l'Iran et la Corée du Nord sont clairement visés, l'appréciation du respect des obligations n'est pas définie. Par ailleurs, si le rôle « fondamental » des armes nucléaires est de dissuader des frappes nucléaires, c'est bien que ce rôle n'est pas exclusif, ce que plusieurs autres parties du document confirment, notamment vis-à-vis de potentielles menaces biologiques à venir. A l'évidence, ces précautions de langage ne contredisent pas une volonté de réduction du rôle des armes nucléaires mais n'obèrent pas la marge de manœuvre du président des Etats-Unis, en cas de nécessité avérée. Notons enfin que les délais d'alerte ne sont pas modifiés et que la question des armes nucléaires tactiques pourrait faire l'objet de négociations futures.

En définitive, la NPR 2010 se distingue de celle de 2001 par la forme comme, sans doute, par l'esprit qui anime une bonne part de sa rédaction (publication non classifiée, suppression des « *rogue States* », mention de l'article 6 du TNP, etc.). Il s'agit surtout d'un document modéré parce que prudent aux plans stratégique (notion d'imprévisibilité répétée par le document) et politique (ratifications de *New START* et du TICE attendues au Sénat, 8e conférence d'examen du TNP).

Nuclear Posture Review Report, avril 2010 : <http://www.defense.gov/npr/docs/2010%20nuclear%20posture%20review%20report.pdf>

« *The NPR report focuses on five key objectives of our nuclear weapons policies and posture:*

1. *Preventing nuclear proliferation and nuclear terrorism;*
2. *Reducing the role of U.S. nuclear weapons in U.S. national security strategy;*
3. *Maintaining strategic deterrence and stability at reduced nuclear force levels;*
4. *Strengthening regional deterrence and stability at reduced nuclear force levels;*
5. *Sustaining a safe, secure, and effective nuclear arsenal.* »

La NPR 2001, rappels

Soumise au Congrès le 31 décembre 2001, la précédente NPR avait été retenue, bien que sa version soit restée, comme celle de 1994, classifiée, pour sa définition d'une « nouvelle triade » stratégique composée de systèmes de frappe offensifs (nucléaires et non-nucléaires), de défenses (actives et passives), et d'une infrastructure de défense « revitalisée ». La « nouvelle triade » disparaît du vocabulaire de la NPR 2010 qui maintient la triade stratégique offensive et pérennise la crédibilité de la composante aéroportée.

La NPR 2001 prenait acte d'une part de la fin de l'affrontement bilatéral avec la Russie (passage d'une « *threat-based approach* » à une « *capabilities-based approach* »), d'autre part de l'imprévisibilité du nouveau contexte stratégique (« *Terrorists or rogue states armed with WMD will likely test America's security commitments (...)* »).

Dans ce contexte, la volonté de réduire l'arsenal stratégique était affirmée, mais cette volonté tenait aux forces déployées (ambition de parvenir à 1700—2200 têtes déployées). Il reste que l'un des traits principaux de la posture nucléaire américaine des années 2000 fut la formulation d'un changement majeur du rôle attribué aux forces stratégiques offensives dans la stratégie de dissuasion des Etats-Unis.

L'on se souvient que ce changement avait été perçu à divers niveaux, aux Etats-Unis et dans le monde, comme un risque de banalisation de l'arme nucléaire, dans un contexte post-11 septembre extrêmement tendu.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

New START : continuité et incertitude d'un traité de transition ?

La signature du nouveau traité START, concomitant à la publication de la *Nuclear Posture Review* américaine a été, pour nombre d'observateurs, une déception. Le discours de Prague du 5 avril 2009 du président Obama avait en effet laissé espérer à beaucoup une modification sensible de la posture stratégique américaine et un abaissement substantiel des arsenaux nucléaires russes et américains. Or, si la NPR 2010 concède une évolution minimale dans le rôle que les armes nucléaires sont amenées à jouer dans la dissuasion américaine, elle conditionne la taille de l'arsenal américain à celui de la Russie. En effet, contrairement à ce qu'avait laissé apparaître l'évolution récente de la doctrine nucléaire américaine, qui s'était partiellement dissociée de l'arsenal russe, la nouvelle stratégie considère à nouveau ce dernier comme un facteur structurant, contribuant à fixer les limites des réductions permises dans le cadre du dialogue stratégique. Dans ce contexte, l'effort de désarmement consenti par les Etats-Unis demeure important, la limite des 1500 têtes déployées étant considérée par certains analystes comme la limite minimale permettant de maintenir à l'identique les missions dans le cadre de la dissuasion élargie.



ICBM Minuteman III

Le nouvel accord marque probablement une évolution plus significative qu'il n'y paraît. L'abaissement du nombre de têtes déployées à 1550, décrit par les négociateurs russes et américains comme un effort de désarmement conséquent, n'est pas en soi si remarquable, puisqu'il correspond, à une centaine de têtes près, au plancher de 1700 têtes proposé par SORT. A l'inverse, l'administration américaine, en acceptant de ramener le nombre de lanceurs et de bombardiers stratégiques déployés à 700 (plus 100 lanceurs non déployés) a concédé à la Russie une réduction majeure. En effet, en octobre 2009, le volume combiné d'ICBM, de SLBM et de bombardiers américains déployés atteignait 1188 vecteurs alors que la Russie n'en alignait officiellement que 809 (environ 600 opérationnels). Le geste peut apparaître d'autant plus remarquable que, sur la période couverte par le traité, l'obsolescence de l'arsenal russe accroîtra mécaniquement la différence entre le nombre de vecteurs disponibles. En acceptant de limiter au plus bas le nombre de vecteurs et en laissant la Russie mirver ses ICBM (la NPR exclut cette option du côté américain), les Etats-Unis ont évité de placer Moscou en position de vulnérabilité exacerbée, favorisant la stabilité de la relation stratégique. Les rédacteurs de la NPR confirment cependant que le sacrifice consenti par les Etats-Unis demeure tolérable : « *While the United States has approximately 1200 SDVs [strategic delivery vehicles] still accountable under the now-expired [START] Treaty's counting rules, fewer than 900 are associated with deployed strategic nuclear weapons. The remainder are essentially "phantoms:" either conventional-only delivery systems, particularly B-1B bombers and SSGN submarines (converted from SSBNs to carry conventional sea-launched cruise missiles), or ICBM silos and heavy bombers that are no longer in use but which have not yet been eliminated* ».

La question de la conversion des vecteurs balistiques et aériens à des fins de frappes conventionnelles stratégiques demeure toutefois posée. Selon la Maison Blanche, le nouveau traité autorise pleinement la mise en œuvre du *Conventional Prompt Global Strike*, le décompte des armes stratégiques non nucléaires s'inscrivant dans le décompte global, autant au niveau des têtes que des vecteurs. Cette orientation semble cohérente avec l'analyse qui est faite du plan de frappe américain (OPLAN 8010-08), qui intégrerait désormais plus étroitement les frappes stratégiques conventionnelles. Selon Hans Kristensen, « *A senior STRATCOM official said that up to 30 percent of the targets in the plan could potentially be covered by conventional weapons in the future, although that would require development of additional conventional strategic weapons* ». Coïncidence, ce chiffre de 30% correspond à la diminution admise par les Etats-Unis et la Russie dans le domaine du nombre de têtes déployées (par rapport au plafond SORT de 2200 têtes). Il s'intègre également dans la refonte des forces dans le sens de l'allocation de moyens de frappes jusqu'alors considérés comme stratégiques à des tâches non stratégiques. A nouveau, la NPR précise : « *The Secretary of Defense, the Joint Chiefs of Staff, and the Commander of U.S. Strategic Command supported reductions in limits on deployed as well as non-deployed U.S. SDVs. This recommendation was conditional on the exclusion of conventional B-1B bombers and U.S. SSGN submarines from accountability under the Treaty and the acceptance of the potential conversion of a subset of the B-52 fleet to a conventional-only capability* ».

Si le nouveau traité START ne semble pas devoir conduire à une modification substantielle de la structure de l'arsenal américain — et *a fortiori* à celle de l'arsenal russe —, la question du comptage des bombardiers stratégiques peut donner à penser que certaines adaptations pourraient émerger sur un plus long terme. Officiellement, la règle d'une arme nucléaire pour un bombardier — indépendamment du nombre d'armes emportées par la plate-forme — a été retenue à la demande de la Russie, soucieuse de limiter le nombre de vecteurs balistiques et la capacité de remontée en puissance (*uploading*) des Etats-Unis mais contrainte de prendre en considération la volonté américaine de conserver un volume minimum de têtes nucléaires déployées. Cette nouvelle règle de comptage - apparemment absurde — pourrait néanmoins avoir un caractère incitateur, notamment pour la Russie, en la conduisant à développer de nouvelles générations de missiles de croisière, afin de contourner les défenses antimissiles. La Russie pourrait par ce biais compenser son déficit de vecteurs à moindre coût.

Dans ce contexte général, des interrogations majeures subsistent. Le lien posé par la Russie entre le traité et la défense antimissile entrave les Etats-Unis, par une clause non conventionnelle, sur un dossier sur lequel ils n'entendent pas négocier et où la coopération politique de la Russie semble nécessaire. Le nouveau traité START part donc sous des auspices incertains. Soit l'administration poursuit sa politique de déploiement de systèmes antimissiles, et la Russie s'estimera fondée à sortir de l'accord, soit elle accepte de l'atténuer et le traité court le risque de ne pas être ratifié.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Iran : quelles sanctions ?

La relance du dialogue stratégique américano-russe aura-t-elle des répercussions sur la crise iranienne ? S'il est indéniable que l'idée de nouvelles sanctions semble installée, il est difficile de dire dans quelle mesure la Russie l'appuiera et si ce soutien aurait un effet d'entraînement sur la Chine et sur certains pays émergents encore opposés au principe.

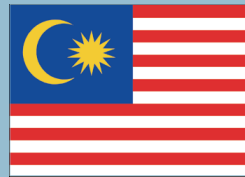
Le positionnement de la Russie, en évolution depuis ces derniers mois, semble arrivé à maturité, le président Medvedev ayant déclaré, lors de son déplacement à Washington pour le sommet sur la sécurité nucléaire : « *Iran has created particular problems. The most important thing now is to be sure of what the Iranian nuclear program really is. Unfortunately, Iran either ignores the issues addressed to it, or sloughs them off using ambiguous phrases. I of course wouldn't like to see sanctions imposed, but at a certain point they can become inevitable.* » Des signes d'un durcissement de la position russe sont apparus. Lukoil, déjà contraint par le régime de sanctions américain à abandonner un projet d'exploitation à Anaran, a renoncé, le 8 avril, à exporter des produits pétroliers raffinés vers l'Iran. Ces mesures sont loin d'être symboliques, l'un des enjeux majeurs des sanctions en discussion portant spécifiquement sur les échanges commerciaux et investissements dans le domaine des hydrocarbures.

Sur ce point, le soutien de la Russie est le bienvenu, puisque la Chine y demeure hostile. Pékin convient de l'idée de sanctions mais refuse d'envisager l'adoption de mesures « dures » touchant le secteur des hydrocarbures. La position chinoise trouve un écho certain auprès de l'Inde et du Brésil qui, lors d'une récente réunion de l'initiative IBSA (Inde, Brésil, Afrique du sud) ont fait savoir qu'ils privilégiaient l'approfondissement des sanctions actuelles en évitant l'élargissement de leur champ d'application, notamment au secteur énergétique. Les premières discussions tenues au début du mois d'avril à l'ONU ont mis en évidence la capacité de résistance de la Chine sur la question énergétique, le sous secrétaire d'Etat William Burns ayant publiquement concédé qu'il serait très difficile de convaincre Pékin. Washington dispose cependant encore de temps pour tenter d'influencer la Chine, la conférence d'examen du TNP ayant provisoirement décalé le calendrier des sanctions.

A court terme, la stratégie occidentale porte ses fruits, l'Iran s'étant à nouveau déclaré intéressé par un échange de combustible. Dans un même temps, la diplomatie iranienne tente d'influencer certains pays clés, tels que le Brésil (membre non permanent du Conseil de sécurité en 2010) ou le Liban (qui présidera le Conseil de sécurité au mois de mai). L'objectif de Téhéran serait d'éviter le vote unanime de nouvelles sanctions et de limiter l'élargissement de leur champ. Reste à définir si la pression internationale incitera l'Iran à persévérer. De ce point de vue, le pronostic n'est pas forcément favorable. R. Gates semble déjà concéder que le train de sanctions sera plus restreint que prévu : « *What is important about the U.N. resolution is less the specific content of the resolution than the isolation of Iran by the rest of the world.* ». L'approche est discutable : dans un contexte où les suspicions de militarisation sont au plus haut, l'incapacité d'une coalition entre pays occidentaux et Russie à imposer à la Chine d'accepter un régime de sanctions dur sera un message clair pour Téhéran.

L'influence de la Russie sur la Chine pourrait être un facteur déterminant. Reste cependant à savoir jusqu'où Moscou acceptera de s'engager.

La Malaisie adopte une loi sur le contrôle des exportations sensibles



Le 5 avril 2010, le Parlement malaisien a adopté une loi sur le contrôle des exportations à caractère stratégique. Intitulé « *Strategic Trade Bill 2010* », ce texte de 50 pages couvre un champ d'application très vaste : « *An Act to provide for control over the export, transshipment, transit and brokering of strategic items, including arms and related material, and other activities that will or may facilitate the design, development and production of weapons of mass destruction and their delivery systems and to provide for matters connected therewith (...).* »

Schématiquement, trois types de contrôles sont distingués par la loi, selon le destinataire final, par le ministère du commerce et de l'industrie, qui est donc l'autorité compétente en la matière. En particulier, le commerce avec un « *restricted end-user* » nécessitera un permis spécial. La liste de cette catégorie de destinataires sera publiée. En revanche, la liste des destinataires finaux prohibés sera établie par le ministère sans publicité.

La loi prévoit, pour les contrevenants, des peines de prison minimales de 5 ans et de lourdes amendes. Par ailleurs, si le comportement adopté en violation de la loi est à l'origine de dommages corporels, les contrevenants encourent la peine de mort ou une peine de prison à vie.

La plupart des commentateurs ont relevé la concomitance de cet événement législatif et de la tenue du sommet sur la sécurité nucléaire de Washington, une semaine plus tard, auquel la Malaisie était invitée. Si on ne peut l'exclure, il convient de noter que l'adoption de cette loi s'inscrit dans une tendance plus profonde de rapprochement de la Malaisie du régime global de non-prolifération depuis quelques années.

Pays membre du mouvement des non-alignés (NAM), la Malaisie entretient des liens commerciaux et de coopération très forts avec l'Iran. L'implication d'entités malaisiennes dans les activités proliférantes du réseau A. Q. Khan au début de la décennie avait pourtant conduit le pays à adopter un certain nombre de mesures de contrôle américaines. Le pays participe à la *Container Security Initiative*, au Programme *Megaports*, et a participé en 2007, comme observateur, à un exercice maritime (« *Pacific Shield 07* ») dans le cadre de la *Proliferation Security Initiative*. Enfin, l'adoption de la résolution 1540 du Conseil de sécurité en 2004 incitait fortement les autorités malaisiennes à adopter un texte de loi régissant le contrôle des exportations sensibles. C'est chose faite. Il reste à savoir comment ce texte sera appliqué.

Texte de la *Strategic Trade Bill 2010* :
www.parlimen.gov.my/billindexbi/pdf/DR042010E.pdf

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

David Albright, Paul Brannan, and Andrea Scheel Stricker, « Detecting and Disrupting Illicit Nuclear Trade after A.Q. Khan », *The Washington Quarterly*, avril 2010, 33 : 2, pp.85–106

Reconnaissant la nécessité, pour un Etat proliférant ou pour une organisation terroriste, de faire appel aux réseaux de trafics illicites pour nourrir un programme nucléaire militaire, les auteurs de cet article proposent de renforcer la première ligne de défense contre la prolifération : TNP, contrôle des trafics, inspections internationales, vigilance du secteur privé et détection avancée. Il s'agit donc de propositions pour renforcer le régime global de non-prolifération nucléaire alors que « *the problem of illicit nuclear trade appears to be growing worse as technologies and capabilities proliferate.* » Les auteurs indiquent trois « pas essentiels » :

1. Mettre en œuvre des contrôles universels aux exportations et pénaliser les contrevenants au niveau international, sous l'autorité de la Cour Internationale de Justice de La Haye. Il s'agit essentiellement ici du renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, sans que le lecteur comprenne d'ailleurs bien ce qui va au-delà de la pétition de principe ou du simple vœu dans cette recommandation.
2. Protéger les matières nucléaires ainsi que les connaissances scientifiques sensibles, à l'instar des recommandations faites par le sommet sur la sécurité nucléaire de Washington d'avril 2010.
3. Améliorer la détection des trafics illicites *via* un renforcement des moyens de l'AIEA pour inciter les Etats à adhérer au protocole additionnel et par une coopération accrue entre gouvernements et industries, en s'inspirant des meilleures pratiques, notamment celles en cours au Royaume-Uni et en Allemagne.

***Disarmament Yearbook*, vol 34, part. 1, 2009, Nations Unies**

Les Nations Unies viennent de publier la version 2009 du *Disarmament Yearbook*, qui recense l'ensemble des décisions et des résolutions prises par l'Assemblée générale en 2009 dans le domaine du désarmement, mais recense également les rapports au Secrétaire général. Ce recensement est particulièrement utile, puisqu'il permet d'avoir accès à un certain nombre de documents généralement négligés mais qui permettent de mieux comprendre la position des États sur les questions de désarmement.

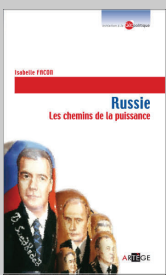
<http://www.un.org/disarmament/HomePage/ODAPublications/Yearbook/2009/PDF/DY2009-PartI-web.pdf>

Matthew Bunn, *Securing the Bomb 2010*, Nuclear Threat Initiative, avril 2010, 115 p.

La *Nuclear Threat Initiative* vient de publier son nouveau rapport sur l'arme nucléaire, en se focalisant cette année sur la sécurisation des armes nucléaires. L'ouvrage aborde respectivement les questions relatives au terrorisme nucléaire, au trafic de matières radioactives et à la sécurité des stocks de matières radioactives, avec un éclairage plus particulier sur le Pakistan et la Russie ainsi que sur les problématiques liées aux réacteurs de recherche. Il dresse également un état des lieux des mesures adoptées pour sécuriser les stocks et évalue les mesures devant ou pouvant être prises à court terme pour les renforcer. Les auteurs constatent dans l'ensemble une amélioration tangible de la prise de conscience des États quant à la vulnérabilité de certaines de leurs installations, plus particulièrement en Russie, et la mise en œuvre de mesures concrètes pour y remédier. Par ailleurs, dans le contexte du sommet sur la sécurité nucléaire et de la *Nuclear Posture Review*, où le risque de terrorisme nucléaire a été placé en exergue, il n'est pas inintéressant de souligner la relation établie par l'auteur entre le risque de terrorisme nucléaire et la sécurisation des stocks, sécurisation qui semble implicite mais qui mériterait de s'y attarder : l'hypothèse qu'un groupe terroriste puisse construire un engin explosif nucléaire « *gun type* » représente en effet l'un des postulats de base, postulat qui n'est pas réellement mis en perspective. Rappelons qu'un tel engin exigerait la possession d'une cinquantaine de kilogrammes de HEU et la maîtrise d'un savoir faire industriel qui, jusqu'à présent, n'est que postulée.

http://www.nti.org/e_research/Securing_The_Bomb_2010.pdf

Isabelle Facon, *Russie, les chemins de la puissance*, Artège, 2010, 191 p.



Dans le cadre de l'année croisée France Russie, Isabelle Facon, Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique, a écrit un ouvrage traitant de la perception russe du monde et de son environnement de sécurité, ainsi que de ses outils d'influence et de puissance. L'auteur aborde, entre autres questions, l'héritage soviétique et les contraintes que cet héritage impose à l'actuelle politique russe, mais également les relations avec les Etats-Unis, la transformation du complexe militaro-industriel et l'effacement relatif de l'influence des armées, et l'incapacité de l'économie à s'adapter aux nouveaux cycles technologiques et à moderniser ses outils de production. Sans aborder directement les problèmes liés à la prolifération et sans s'attarder spécifiquement sur les aspects militaires de la relation stratégique avec les Etats-Unis, cet ouvrage donne des clefs de compréhension des apparentes ambivalences du positionnement de Moscou sur des dossiers internationaux fondamentaux, notamment la question iranienne, l'élargissement de l'OTAN, la vision du voisinage partagé avec l'Europe ou le commerce des équipements de défense.

En définitive, conclut l'auteur, « le principal risque pour la Russie ne serait-il pas de demeurer arc-boutée autour d'une posture de grande puissance déchue, cherchant à assumer avec les outils d'hier, les responsabilités auxquelles elle aspire aujourd'hui ? »

RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

Séminaire de travail sur l'évaluation des inspections sur place comme outil majeur de la vérification

Le CPSG (Centre de politique de sécurité – Genève) et le CESIM ont organisé conjointement, avec le soutien de la Direction de la prospective du Quai d'Orsay et du Gouvernement suisse, et pour la troisième année consécutive, un séminaire de travail de l'IGGS (*International Group on Global Security*), du 22 au 26 mars 2010.

Ce séminaire était consacré au nouveau thème d'étude du groupe pour 2010-2011 : le concept et les régimes d'inspections sur place (OSI) comme éléments essentiels de la vérification des traités bilatéraux ou multilatéraux d'*arms control*, de non-prolifération et de désarmement.

Il existe de multiples catégories d'OSI, qui diffèrent selon les accords internationaux qui les ont instituées, leur type, leurs objectifs, les moyens techniques qu'elles utilisent et leurs aspects juridiques spécifiques. Plusieurs centaines sont conduites chaque année dans un très grand nombre de pays et par différentes organisations internationales auxquelles ceux-ci sont parties. Cependant, il n'y a eu jusqu'ici que très peu d'analyses globales de ce type d'outil, dont l'efficacité appelle une mise en œuvre qui tend à devenir à la fois plus complexe et plus intrusive, y compris dans la perspective d'accords futurs (tels qu'un FMCT).

Pour accompagner le lancement de cette étude, un séminaire ouvert s'est tenu au GCSP le 24 mars 2010. Quelque 45 diplomates, experts du monde académique et praticiens issus de différentes organisations (OSCE, OIAC, OTICE, AIEA) y ont participé. La vérification par les Russes et les Américains des traités START et INF a également été abordée, ainsi que les leçons tirées des inspections de l'ONU en Irak. De manière générale, la difficulté d'obtenir les votes nécessaires pour le lancement d'inspections par défi est clairement ressortie. Néanmoins, les différents régimes fonctionnent dans l'ensemble de façon satisfaisante, et permettent de parvenir à l'équilibre souhaitable entre la nécessité de collecter les informations permettant d'établir qu'un Etat respecte ses obligations ou qu'il est en situation de violation (*non compliance*), et la protection d'informations sensibles relatives à la sécurité de l'Etat inspecté. Par ailleurs, il a été observé que l'intrusivité des inspections pouvait dépendre du contexte politico-militaire spécifique, c'est-à-dire du degré de confiance et de transparence établi entre les parties.

Il a enfin été estimé que, malgré les progrès technologiques accomplis en matière de surveillance et de détection à distance, les OSI constituent un moyen irremplaçable de la vérification des accords.

Désarmement et dissuasion nucléaire : un séminaire à Varsovie

Un séminaire sur les « perceptions des nouveaux membres de l'UE d'Europe centrale et orientale sur les questions de désarmement et de dissuasion nucléaire » s'est tenu à Varsovie les 25 et 26 mars 2010. Organisé par le CERI (*Centre d'Etudes et de Recherches Internationales*) et le PISM (*Polish Institute of International Affairs*) à l'initiative et avec le soutien de la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense, ce séminaire a rassemblé une cinquantaine de responsables des administrations nationales concernées et experts non gouvernementaux.

Le séminaire a donné lieu à des échanges sur les perceptions des menaces pour la sécurité des PECO, mettant en évidence de sensibles différences entre certains Etats de cette région. Les discussions se sont également concentrées sur les moyens de prévenir ces menaces et de s'en protéger. Pour beaucoup, l'OTAN apparaît comme une garantie de sécurité primordiale.

Loin des rhétoriques en vogue autour de la vision d'un « monde libre d'armes nucléaires », les réflexions ont été menées en termes de sécurité. Elles ont révélé une approche pragmatique et réaliste des questions de désarmement nucléaire.

Appréciant l'opportunité de ce séminaire, les participants ont manifesté leur intérêt pour la poursuite de discussions dans ce format et le développement d'une approche globale de la sécurité en Europe.

Par CERI—Sciences Po

AGENDA

CONFERENCES

05–06/05/2010 : “*The 2010 Biosecurity Conference*”, McCormick Place, Chicago. Contact : <http://convention.bio.org/biosecurity/>

26–27/05/2010 : “*The Eleventh RUSI Missile Defense Conference*”. Contact et inscriptions : <http://www.rusi.org/missiledefense>

03–28/05/2010 : « *Side events* » de la conférence d'examen du TNP. Liste : <http://www.reachingcriticalwill.org/legal/npt/revcon2010/calendar.html>

EVENEMENTS

03–28/05/2010 : 8e conférence d'examen du TNP, New York

31/05–01/06/2010 : 9e réunion des Etats signataires du HCOC, Vienne

31/05–16/07/2010 : 2e partie de la session 2010 de la CD, Genève

**Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération
sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr**

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFERATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr